

AVIS DE DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, qui n'est pas membre du personnel du Centre de services et qui possède les qualités et conditions prescrites par la Loi.

Un (1) poste est ouvert aux candidatures :

PROFIL RECHERCHÉ :

- Une personne âgée de 18 à 35 ans.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature, disponible auprès de la secrétaire générale du Centre de services scolaire, aux coordonnées suivantes : cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca ou (450) 746-3990, poste 6011.

L'original du bulletin de présentation doit être transmis à la secrétaire générale au plus tard le jeudi 14 octobre 2021 à 16h. Le Comité constitué en vue de la cooptation des membres de la communauté étudiera les candidatures reçues au cours de la période comprise entre le 14 et le 21 octobre 2021.

Qualités et conditions requises :

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;
- Être domicilié depuis au moins 6 mois au Québec;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles à titre de membres du personnel au sein du conseil d'administration :

- Un membre du personnel du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail*, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et tout autre ministère qui sont affectés de manière permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les Centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à la secrétaire générale, aux coordonnées suivantes, par courriel (cournoyerlau1@cs-soreltracy.qc.ca) ou par téléphone : (450) 746-3990, poste 6011.

**Donné à Sorel-Tracy, le 24 septembre 2021
Christian Lacourse, directeur général
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy**